

## DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

### AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

#### Commune de Castillon du Gard, Saint-Bonnet du Gard, Vers-Pont-du-Gard, Remoulins

**Projet :**

Création d'une nouvelle station d'épuration de 13 500 EH, d'un bassin d'orage et d'un réseau de transfert des effluents domestiques et la réalisation des aménagements hydrauliques dans le respect des obligations réglementaires.

Une enquête publique d'une durée de 32 jours consécutifs est ouverte et organisée par arrêté préfectoral du 26 juillet 2019 sur le territoire des communes de Castillon du Gard, Saint-Bonnet du Gard, Vers-Pont-du-Gard, Remoulins du **23 septembre 2019**, 09h00 (ouverture) au **jeudi 24 octobre 2019** 17h00 inclus (clôture)

La commune de Remoulins est désignée comme siège de l'enquête.

Cette enquête porte sur la demande d'autorisation environnementale au titre de l'autorisation loi sur l'eau, de la dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces protégées et de l'absence d'opposition au titre du régime d'évaluation des incidences Natura 2000 présentées par le SIE de Remoulins – Saint Bonnet du Gard et la commune de Vers Pont du Gard pour le projet de création d'une nouvelle station d'épuration.

Au terme de l'enquête publique, pourra être adoptée, par le préfet du Gard, une décision d'autorisation environnementale ou de refus au titre du code l'environnement.

M. Jean HODÈS, est désigné par le tribunal administratif de Nîmes en qualité de commissaire enquêteur.

La fourniture de renseignements et de dossiers (aux frais des demandeurs) peut être demandée à :

Syndicat Intercommunal des Eaux de Remoulins & St Bonnet du Gard / Mairie de Remoulins / Agnès BOYER

Tél. : 04.66.37.61.93 / Mail : [mairie@remoulins.fr](mailto:mairie@remoulins.fr)

Le dossier complet d'enquête publique, comportant les pièces au titre de la demande d'autorisation environnementale notamment les avis de l'agence régionale de santé en date du 17/05/2019, de la Commission locale de l'eau des Gardons en date du 29/05/2019, de l'Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Gardons en date du 19/12/2018, de l'hydrogéologue agréé en matière d'hygiène publique par le Ministère chargé de la Santé en date du 14/06/2019 et intégrant les compléments demandés pendant la phase examen ainsi que les registres d'enquête sont déposés et consultables pendant la durée de l'enquête dans les lieux suivants afin d'être tenus à la disposition du public :

LIEUX	ADRESSE ET HORAIRES D'OUVERTURE
Mairie de Castillon du Gard	Place du 8 mai 1945, 30210 Castillon du Gard Du lundi au vendredi : 8h30 - 12h00 lundi, mardi, jeudi : 13h30 - 18h00 vendredi : 13h30 - 17h30
Mairie de Saint-Bonnet du Gard	Place de la Fontaine 30210 Saint-Bonnet du Gard Le lundi - mardi – jeudi : de 08h00 à 11h45 et de 13h30 à 17h00 Le mercredi – vendredi : de 08h00 à 11h45
Mairie de Vers-Pont-du-Gard	5, rue Grand du Bourg, 30210 Vers-Pont-du-Gard Lundi au Vendredi : de 8h00 à 12h00 et de 14h30 à 17h30 Samedi : 9h00 à 12h00
Mairie de Remoulins	71, avenue Geoffroy-Perret, 30210 Remoulins Du lundi au jeudi : 08h30-12h00 / 14h00-18h00 Le vendredi : 08h30-12h00 / 14h00-17h00

– sur le site des services de l'État dans le Gard :

<https://www.gard.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Procedures-loi-sur-l-eau/Remoulins-nouvelle-station-d-epuration>

Un accès informatique est mis à la disposition du public, gratuitement pendant les heures d'ouverture de la mairie de Remoulins, au moyen d'un poste informatique sur lequel le public peut consulter le dossier d'enquête.

Durant toute la durée de l'enquête, le public peut présenter ses observations et propositions sur les registres ouverts à cet effet sur les lieux de permanences ainsi que :

– par voie postale à l'attention du commissaire enquêteur qui les annexera au registre déposé au siège de l'enquête à l'adresse suivante : M. le commissaire enquêteur / Projet de création d'une station d'épuration intercommunale / Mairie de Remoulins, 71, avenue Geoffroy-Perret, 30210 Remoulins

– par voie électronique sur le site internet comportant le registre dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/1481> et sur l'adresse : [enquete-publique-1481@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-1481@registre-dematerialise.fr)

Les observations et propositions formulées par voie électronique sont accessibles sur le site internet du registre dématérialisé.

Le commissaire enquêteur reçoit en personne, les observations du public aux permanences fixées aux dates, heures et lieux suivants :

Date des permanences	Heures des permanences	Lieux des permanences
Lundi 23 septembre 2019	De 09h00 à 12h00	Mairie de Castillon du Gard
Samedi 05 octobre 2019	De 09h00 à 12h00	Mairie de Vers-Pont-du-Gard
Mardi 15 octobre 2019	De 14h00 à 17h00	Mairie de Saint-Bonnet du Gard
Jeudi 24 octobre 2019	De 14h00 à 17h00	Mairie de Remoulins

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont mis à la disposition du public en mairie de Castillon du Gard, Saint-Bonnet du Gard, Vers-Pont-du-Gard, Remoulins, à la direction départementale des territoires et de la mer du Gard, 89, rue Weber à Nîmes ainsi que sur le site internet : [www.gard.gouv.fr](http://www.gard.gouv.fr) pendant une durée de un an après la clôture de l'enquête.